

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Novembre 2018**

**257x18**

### **PARTENARIAT :** **VILLE DES PENNES MIRABEAU - « LE COMITE DES FÊTES »**

Le Conseil Municipal a décidé de créer un partenariat avec le Comité des fêtes en établissant une convention de partenariat.

Le Comité des fêtes – Siret : 49121994500012 – 13 rue Jean Aicard 13170 Les Pennes Mirabeau – Représenté par son responsable Monsieur Antoine Matéo - Sollicite la Commune pour disposer d'une salle municipale dans le but d'organiser des manifestations festives et culturelles sur l'année 2019.

En conséquence il convient d'établir une convention (voir ci-jointe) liant le Comité des fêtes avec la Ville de Pennes Mirabeau pour l'année 2019.

Vu l'avis favorable de la commission Promotion de la ville

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir pris connaissance de la convention (ci-annexée) :

- APPROUVE le contenu de la convention
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer celle-ci
- SE PRONONCE comme suit :  
POUR : 27 – M. FUSONE – SANCHEZ – JOUBEAUX ne participent pas au vote  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 2 – M. BATTINI - AMARO

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme  
Les Pennes Mirabeau, le 30 Novembre 2018  
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA

Télé-transmis en Sous-Préfecture  
le .....  
Affiché le.....